

Comité régional de Scrabble Limousin-Périgord

Conseil d'administration du 3 juin 2023

Présents :

Pour le bureau : Marie-Dominique Julliot, Bruno Blondeau, Evelyne Blondeau, Marc Demoures (club de Périgueux), Michel Fourmond (club de Limoges), Josiane Lathière (club de Saint-Junien), Jean-Pierre Moisset,

Pour les clubs : Roland Bretou, Lucette Delmas, Jean-Marie Duprat, Lionel Filet, Michèle Sicot, Marie-Christine Stroecken, Colette Vincent

Absents excusés : Sylvie Gautron, Evelyne Guignard

Absents : Jacques Dareau

1. Finalisation du calendrier 2023 – 2024

Après compilation des intentions des clubs, le tableau récapitulatif provisoire des épreuves s'établit comme suit :

	Calendrier saison 2023/2024									
	X01	X02	X04	X05	X13	X19	X33	X36	X37	X39
	Brv	Pgx	Lmg	Srg	Stj	Eym	Stas	Mld	Grd	Pnz
15/10/23 Qualification 1-2-3 +Open						X		X	X	
04/11/23 Qualification VDR	X					X		X	X	
26/11/23 Qualification S4 + Open						X	?			
02/12/23 Qualification 5-6-7 + Open	X	X			X	X			X	
09/12/23 Simultané Mondial Blitz										
13/01/24 Simultané Mondial	X					X	X			
20/01/24 Simultané National VDR		X				X		X	X	
24/03/24 Qualification Interclubs	X					X	X			
21/04/24 Simultané Mondial semi rapide						X	X	X		
03/02/24 Championnat départemental 24		X								
04/02/24 Championnat régional		X								
28/01/24 Championnat départemental 87										X
Championnat départemental 19	X									
29/30 juin Festival de la Venise Verte		X								
29/06/24 CA+AG en paires										
11/11/23 TH2 Les poilus			X							
30/03/24 TH2 Les Pelauds						X				
04/05/24 TH2 Mouleydier								X		
01/05/24 TH2 du muguet					X					
Juin 2024 TH2 en parties originales				?						

Les ajustements nécessaires seront effectués au cours des prochaines semaines.

2. Bilan prévisionnel 2022 – 2023

Au 31 mai, le bilan s'établit comme suit :

		SAISON : 2022 - 2023		Saison Précédente	
		Dépenses	Recettes	Solde	Solde
Licences		7 248,00	7 248,00	0,00	-1 890,00
Épreuves Fédérales		2 299,00	3 355,00	1 056,00	1 043,00
201	Vermeils 1	405,00	486,00	81,00	68,00
202	Phase 1	268,00	335,00	67,00	64,00
203	Phase 2	300,00	600,00	300,00	300,00
204	Phase 3	148,00	222,00	74,00	98,00
205	Blitz	0,00	0,00	0,00	2,00
206	Simultané mondial	400,00	500,00	100,00	84,00
207	Simultané national Vermeils Diamants Rubis	280,00	350,00	70,00	80,00
208	Qualification Interclubs	310,00	310,00	0,00	0,00
209	Simultané mondial semi rapide	188,00	282,00	94,00	86,00
210	TH2 national au profit du scrabble scolaire	0,00	270,00	270,00	261,00
Arbitrage épreuves fédérales		630,00	0,00	-630,00	-629,00
301	Vermeils 1	92,40	0,00	-92,40	-36,00
302	Phase 1	19,20	0,00	-19,20	-38,00
303	Phase 2	188,40	0,00	-188,40	-138,00
304	Phase 3	94,80	0,00	-94,80	-98,00
305	SM Blitz	0,00	0,00	0,00	-55,00
306	Simultané mondial	54,00	0,00	-54,00	-45,00
307	Simultané national Vermeils Diamants Rubis	104,40	0,00	-104,40	-68,00
308	Qualification Interclubs	0,00	0,00	0,00	0,00
309	Simultané mondial semi rapide	50,40	0,00	-50,40	-92,00
310	TH2 national au profit du scrabble scolaire	26,40	0,00	-26,40	-59,00
Subventions joueurs		1 539,00	0,00	-1 539,00	-1 816,00
Papeterie		422,88	378,24	-44,64	-82,08
Frais de Fonctionnement		442,56	0,00	-442,56	-332,78
Achat vente gros matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions clubs		200,00	0,00	-200,00	0,00
Frais de réunions et représentation		276,40	104,20	-172,20	-1 129,23
Championnats régionaux et départementaux		1 564,16	1 165,00	-399,16	-361,60
101	Chpt Régional individuel	723,65	710,00	-13,65	-237,50
102	Chpt Régional par Paires	0,00	0,00	0,00	-46,00
103	Chpt Régional en parties originales	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Chpt Département 19	248,51	91,00	-157,51	-58,60
105	Chpt Département 24	337,60	196,00	-141,60	25,00
106	Chpt Département 87	254,40	168,00	-86,40	-44,50
Simultanés Permanents et fédéraux		2 798,50	4 513,75	1 715,25	1 267,50
		17 420,50	16 764,19	-656,31	-3 930,19

En tenant compte des frais liés au présent CA et à la prochaine AG, le déficit devrait être de l'ordre de -1500 euros à la fin de la saison.

3. Tableau des redevances

La présidente de l'association rappelle que, sur la base du budget prévisionnel établi en mars 2023, le déficit cumulé sur les 3 dernières années est de l'ordre de 9 300 €. Les raisons en sont multiples :

- Il n'y a plus d'organisation de semaines fédérales au sein du comité, lesquelles constituaient une ressource financière importante.
- Au cours des dernières années, le Comité a constamment accru les moyens alloués aux clubs, notamment lorsque ceux-ci organisent des épreuves :
 - Abandon aux clubs de la part comité sur les licences (6 €/licencié).
 - Augmentation de 50% de la subvention versée aux clubs pour la dotation des championnats départementaux (80 € → 120 €).
 - Accroissement des subventions versées aux clubs pour la location de salles (championnats départementaux / régionaux)
 - Organisation de TH (Tournois Homologués) exemptée de versement d'une part comité.
- Augmentation des retours vers les licenciés :
 - Augmentation de 20 % du prix unitaire du cadeau commun au championnat régional (5€ → 6€)
 - Augmentation du nombre de coupes et lots remis aux joueurs : dotations distinctes pour les séries 4AB, 4CD, 5AB, 5CD, 6AB, 6CD. Nouvelle dotation pour la catégorie Senior.
- Augmentation de 20 % des indemnités kilométriques versées aux arbitres.

Un déficit structurel de l'association n'est pas tenable sur le long terme. Par conséquent, il est indispensable de corriger la situation pour revenir à une situation équilibrée, soit par une réduction des dépenses, soit par une augmentation des recettes, soit par une approche mixte.

Après adoption par le bureau de l'association, les modifications suivantes sont proposées au vote du Conseil d'Administration.

1. La part comité sur les licences est rétablie (1^{ère} année et renouvellement) :
 - a. Tarif normal : 6,00 €
 - b. 18-25 ans : 5,00 €
 - c. Moins de 18 ans : 3,00 €
2. Pour les épreuves suivantes, les subventions versées aux joueurs sont plafonnées à 50% du tarif de l'inscription :
 - a. Championnat de France Promotion ;
 - b. Championnat de France Individuel 'Série 4'
 - c. Championnat de France Individuel 'Elite'
 - d. Championnat de France Individuel Vermeils-Diamants-Rubis
3. Un nouveau barème est décidé et les prix payés par les joueurs deviennent (pas de modification de la part reversée aux clubs) :
 - a. Epreuves fédérales par centre en 2 parties : 12,00 €
 - b. Epreuves fédérales par centre en 3 parties : 15,00 €
 - c. Championnats départementaux en 2 parties : 15,00 €

Le Conseil d'Administration de l'association décide :

1. De valider la modification de tarif des licences,
2. De valider le nouveau barème des épreuves fédérales (2 et 3 parties) et des championnats départementaux,
3. De modifier le montant des subventions¹ versées aux joueurs de telle sorte que, pour chaque saison et chaque licencié, la subvention² versée est égale au tarif le plus élevé des épreuves auxquelles le licencié a été sélectionné. Sont concernées les épreuves suivantes :
 - a. Championnat de France Promotion ;
 - b. Championnat de France Individuel 'Série 4'
 - c. Championnat de France Individuel 'Elite'
 - d. Championnat de France Individuel Vermeils-Diamants-Rubis

Ces modifications seront soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 24 juin 2023 à Brantôme-en-Périgord.

4. Modification des statuts

Il est proposé au Conseil d'administration d'apporter les modifications suivantes aux statuts :

- Autoriser les présidents de club à être représentés par un licencié lors des Conseils d'Administration ;
- Possibilité de tenir les réunions du Conseil d'Administration en visio-conférence ;
- Introduction d'une commission de discipline au sein du Comité ;
- Compétence donnée au Conseil d'Administration pour modifier le Règlement Intérieur,
- Différentes modifications mineures de présentation ou de rédaction.

Le Conseil d'Administration valide l'ensemble de ces modifications, lesquelles seront soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 24 juin 2023 à Brantôme-en-Périgord.

5. Questions diverses :

- Formation Duplitem 8 : Au minimum 2 formations d'une journée seront organisées dans le comité à l'automne.
- Arbitres régionaux : Il est rappelé que chaque club doit communiquer avant le 20 juin la liste des arbitres régionaux³ avec la liste des épreuves arbitrées dans le comité par chacun.

¹ Pas de modification notamment pour le challenge 5/6/7 du comité, le challenge clubs du comité, la sélection phase finale des interclubs, le championnat du monde individuel duplicate.

² Certains clubs versent des subventions complémentaires à leurs adhérents sélectionnés. Cette pratique reste bien entendu approuvée.

³ AR : Arbitre Régional (liste établie par les présidents de clubs – arbitrage de 18 joueurs de série 4 en 3 minutes et DA de 50 joueurs), AF : Arbitre Fédéral (liste établie par la FFSc – arbitrage de 20 à 25 joueurs de série 4 en 3 minutes et DA de 80 joueurs)